



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel
Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 39'500.-
permettant de remplacer les appareils de sonorisation
du Centre polyvalent du Bugnon
et d'installer un réseau wifi public

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Remplacement des appareils de sonorisation du Centre polyvalent du Bugnon

Les appareils situés dans l'armoire auprès de la salle des maîtres ainsi que les haut-parleurs fixés au plafond des salles polyvalentes, du corridor et des salles de conférences se prêtent idéalement pour sonoriser des événements ordinaires tels que entraînements, divers cours, concours sportifs, conférences, etc...



Appareils de sonorisation



Haut-parleur situé au plafond des salles polyvalentes



Haut-parleur situé au plafond du corridor

Ces appareils peuvent être complétés par de puissants haut-parleurs mobiles et des tables de mixage permettant de commander à distance le son et la lumière. Cette configuration convient davantage pour de petits spectacles, diverses fêtes, etc...

Dans le cas de concerts conséquents ou d'autres événements nécessitant davantage de puissance et de qualité, les organisateurs doivent alors fournir eux-mêmes les appareils de sonorisation adéquats.

Les principaux appareils de sonorisation du Centre polyvalent du Bugnon, bien que d'excellente qualité, ont l'âge du bâtiment, soit 28 ans et ne fonctionnent plus à satisfaction.

En effet, le lecteur CD ne lit plus que de rares CD, l'amplificateur ne parvient plus à délivrer sa pleine puissance et les haut-parleurs fixes des salles polyvalentes saturent très rapidement.

De plus, la technologie évolue et la musique n'est plus stockée sur des supports tels que cassettes ou CD, mais sur des clés USB, des cartes SD ou sur des smartphones qui ne peuvent pas être connectés aux appareils actuels.

Au travers de la présente demande de crédit, le Conseil communal souhaite remplacer **les appareils de sonorisation utilisés lors d'événements ordinaires**. A noter que le nouveau matériel sera entièrement compatible avec les éléments nécessaires lors de manifestations plus importantes, c'est-à-dire les puissants haut-parleurs mobiles et les tables de mixage **qui donnent encore pleine satisfaction**. Les microphones avec et sans fil existants sont également conservés.

Les appareils prévus permettront toujours de sonoriser indépendamment chaque salle polyvalente, ainsi que le corridor et les salles de conférence, comme actuellement.

Par contre, certains d'entre eux seront installés dans la salle polyvalente sud. Cela amènera deux nouveautés appréciées, soit :

1. Cela donnera la possibilité aux usagers de la salle sud de commander à distance l'entier des appareils existants situés dans l'armoire de la salle nord.
2. Deux sources musicales distinctes pourront désormais être utilisées pour diffuser des musiques différentes dans chacune des deux salles.

Les appareils prévus se décomposent comme suit :

Processeur numérique :



Lecteur combiné :



Haut-parleurs au plafond des salles polyvalentes :



Amplificateur des salles polyvalentes :



Amplificateur du corridor et salles de conférence :



Les nouveaux appareils se veulent simples d'utilisation, tout en étant de qualité professionnelle. Les usagers bénéficieront de pré-réglages leur permettant de choisir à l'aide d'une seule touche quels endroits ils souhaitent sonoriser et depuis quelle source.

Les nouveaux haut-parleurs au plafond des salles polyvalentes seront posés sur des supports spéciaux confectionnés par une entreprise ponlière. Ils seront davantage dirigés en direction du sol que les haut-parleurs actuels.

Lors de la sonorisation des deux salles polyvalentes en même temps, par exemple pour un spectacle sur la scène avec des spectateurs occupant les deux salles, la technologie utilisée permettra de décaler le son afin que toutes les personnes l'entendent au même moment.

Les appareils prévus n'étant plus analogiques mais digitaux, les câbles les reliant aux haut-parleurs des salles polyvalentes devront être remplacés par un électricien de la localité pour une parfaite compatibilité avec cette nouvelle technologie.

Quelques travaux de menuiserie seront également nécessaires.

A noter encore que l'entreprise pressentie par le Conseil communal pour la fourniture et la pose de ce matériel possède de sérieuses références. Outre d'autres centres polyvalents, elle a notamment sonorisé le Stravinski Hall de Montreux et le Victoria Hall de Genève.

Les devis des différents intervenants s'articulent ainsi :

Fourniture et pose du matériel	fr.	18'000.--
Electricité	fr.	5'500.--
Serrurerie	fr.	2'000.--
Maçonnerie	fr.	1'000.--
Menuiserie	fr.	3'500.--
Divers et imprévus	fr.	2'000.--
<hr/>		
Total TTC	fr.	32'000.--

Le Conseil communal se doit de mettre à disposition des locataires du Centre polyvalent du Bugnon des appareils de sonorisation qui fonctionnent, simples et en adéquation avec les technologies actuelles.

Installation d'un réseau wifi public

Le Conseil communal n'a cessé de développer le secteur du Centre polyvalent du Bugnon ces dernières années afin mettre à disposition de la population un endroit convivial permettant diverses activités.

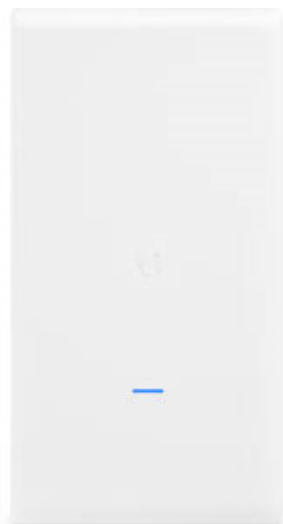
Sont notamment disponibles un terrain de beach-volley, une piste de pétanque, une table de ping-pong, des toilettes accessibles jour et nuit, des grils, des tables, des jeux pour enfants, une borne Euro-Relais, etc...

Le Conseil communal a aussi récemment commandé un outil de gestion des réservations de salles qui lui permettra de mettre encore davantage en avant le Centre polyvalent du Bugnon afin qu'il soit pleinement utilisé.

Le Conseil communal souhaite franchir un pas de plus dans l'équipement de ces infrastructures en installant un réseau wifi public dans le but de donner un accès gratuit à internet aux usagers.

Ce réseau sera accessible autant à l'**intérieur** qu'à l'**extérieur** du Centre polyvalent du Bugnon et apportera une réelle plus-value à ce secteur.

Les antennes prévues se décomposent comme suit :



Antenne de type A



Antenne de type C

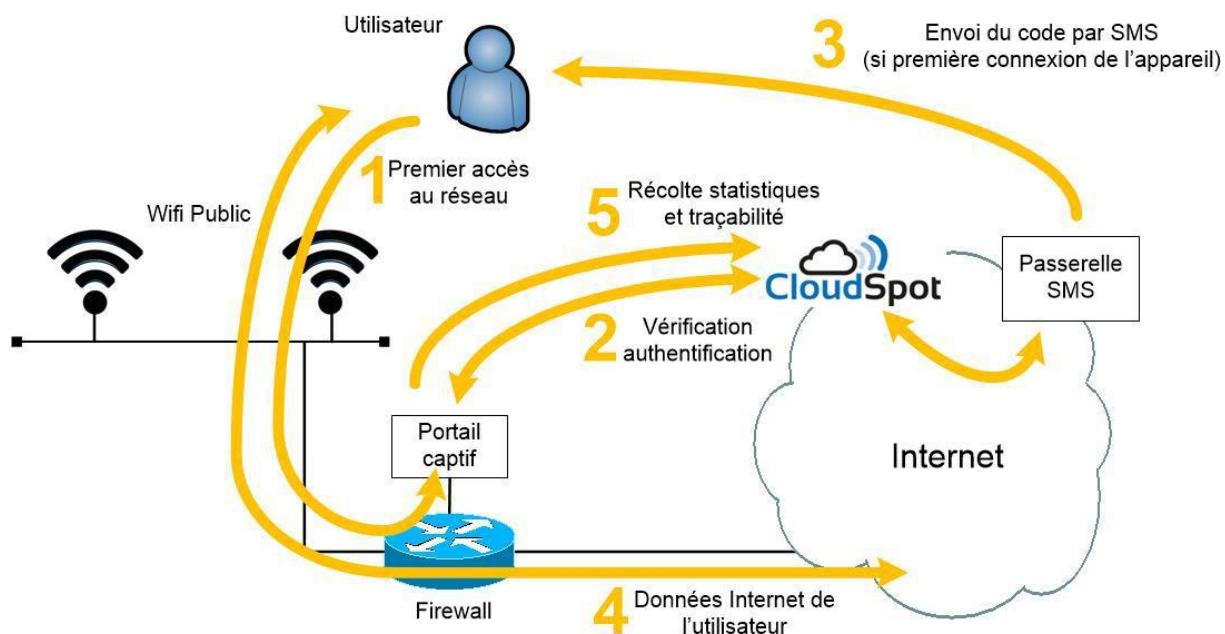


Antenne de type D

La mise à disposition du public d'un tel réseau est toutefois soumise à certaines règles. En effet, il est par exemple primordial que les utilisateurs puissent être identifiés car la commune serait tenue pour responsable en cas d'utilisation de son réseau à des fins litigieuses (pornographie, propagandes racistes, etc...).

C'est pourquoi, la société ponlière contactée dans le cadre de ce projet prévoit une authentification spécifique lors de la première connexion. Une fois cet appareil connu du réseau, il pourra alors se connecter en toute transparence par la suite.

Le schéma ci-après illustre ce fonctionnement :



La mise en place d'un réseau wifi public engendre des frais uniques d'installation devisés dans ce cas à fr. 7'500.- TTC tout compris (matériel & main d'œuvre).

Elle engendre également des coûts mensuels de fonctionnement qui s'élèvent à fr. 180.- HT et qui comprennent :

- La connexion internet à proprement parler.
- La maintenance du réseau (main d'œuvre).
- Le service de support.
- Les licences nécessaires à l'utilisation du portail d'identification.
- Le coût des SMS envoyés aux utilisateurs leur permettant de s'identifier lors de leur première connexion à ce réseau.
- La mise à disposition de la commune de diverses statistiques d'utilisation et de rapports de traçabilité.

A noter encore que l'entreprise pressentie par le Conseil communal a déjà expérimenté ce genre d'installation de façon temporaire :

- Au stade de la Maladière, lors d'un match, avec plus de 800 utilisateurs connectés simultanément.
- Lors du Marché de Noël des Ponts-de-Martel.
- A l'institut biblique de Genève, avec plus de 500 utilisateurs connectés simultanément.

Et de façon fixe :

- Au camping de Prêles.
- Dans de nombreuses entreprises de la région.

Le Conseil communal avait dans un premier temps pensé à collaborer avec le service informatique de l'Etat pour mener à bien ce projet, mais les montants articulés l'ont dissuadé. En effet, les frais uniques d'installation s'élevaient à fr. 21'000.- et les coûts mensuels de fonctionnement à fr. 340.- !

Le Conseil communal estime que la mise en place d'un réseau wifi public auprès du Centre polyvalent du Bugnon serait un réel plus et offrirait aux usagers de ce secteur une technologie désormais courante et attendue.

D'une manière générale, le Conseil communal est conscient que les stores des salles polyvalentes sont à remplacer car ils sont inutilisables dans l'état. Cependant, il estime que la présente demande de crédit est prioritaire, puisqu'elle concerne l'utilisation quotidienne du Centre polyvalent du Bugnon au contraire des stores qui sont employés de manière occasionnelle. Le Conseil communal vous soumettra cependant sans faute une demande de crédit permettant le changement de ces stores lors d'une prochaine séance.

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :



Commune des Ponts-de-Martel

ARRÊTÉ

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 27 septembre 2017,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

sur proposition du Conseil communal

Arrête :

Article premier : Un crédit de fr. 32'000.- est accordé au Conseil communal pour lui permettre de changer les appareils de sonorisation du Centre polyvalent du Bugnon.

Article 2 : Un crédit de fr. 7'500.- est accordé au Conseil communal pour lui permettre de mettre en place un réseau wifi public au Centre polyvalent du Bugnon.

Article 3 : Les dépenses seront comptabilisées au chapitre « Sports et loisirs, Centre polyvalent du Bugnon » et seront amorties à raison de 10% l'an.

Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires pour financer ces investissements.

Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les Ponts-de-Martel, le 19 octobre 2017

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, Le secrétaire,

Guillaume Maire

José Chopard